

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Toutefois, je crois que la suggestion est appropriée et par conséquent, au nom de mon parti, je peux dire que nous sommes d'accord.

Cette question a d'abord été soulevée par le député de Bellechasse (M. Lambert) d'une autre façon, mais des consultations ont été faites à ce sujet et je crois que la solution suggérée est tout à fait appropriée. Peut-être devrions-nous bien examiner si l'ordre du jour prête à confusion, de façon à ce qu'il n'y ait aucun malentendu à l'avenir. Non seulement à cause de l'interprétation que le député lui a donné mais pour des raisons très personnelles, je pense qu'il convient ici, en particulier, de tenir compte de toutes les circonstances qui ont beaucoup d'importance pour toute la population du Canada, et l'une de ces occasions est la fête de la Saint-Jean-Baptiste.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je remercie le député de Grenville-Carleton (M. Baker) d'avoir précisé de façon très claire qu'il n'avait pas participé à la rédaction de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Je pourrais l'informer qu'en 1949 j'ai proposé certains amendements à l'article 91(1), lesquels ont été acceptés, et il y a quelques mots qui viennent de moi dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

**M. Lefebvre:** Et la Grande Charte?

**Une voix:** Et les dix commandements?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'ai l'impression que c'est le moment d'ajourner. Je suis heureux que le secrétaire

*Jour de la Saint-Jean-Baptiste*

parlementaire n'ait pas essayé d'invoquer le Règlement pour justifier la proposition d'ajournement de cet après-midi parce que je crois bien connaître la signification du Règlement. Quoi qu'il en soit, je pense qu'il vaut mieux que nous décidions de prendre congé cet après-midi par consentement unanime plutôt qu'aux termes des dispositions du Règlement. C'est pourquoi, au nom de mon parti, je déclare que nous sommes d'accord pour ajourner la Chambre maintenant à l'occasion de la fête de la Saint-Jean-Baptiste.

[Français]

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre! En voulant coopérer avec la bonne volonté des honorables députés, il me fait plaisir de reconnaître le consentement unanime pour l'ajournement, mais on me suggère que sur le plan de la procédure il serait souhaitable que cela se fasse par une proposition d'ajournement de la Chambre jusqu'à lundi.

**M. Pinard:** Monsieur l'Orateur, appuyé par l'honorable député de Grenville-Carleton (M. Baker), je propose que cette Chambre s'ajourne jusqu'à deux heures de l'après-midi lundi prochain.

**M. l'Orateur adjoint:** Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur adjoint:** En conséquence, la Chambre s'ajourne jusqu'à deux heures lundi prochain.

(La Chambre s'est ajournée à 2 heures 13.)